

24 déc 2014 -13:23

Introduction du système de caisse enregistreuse (SCE) : envoi de 50.000 lettres au secteur Horeca

Le SPF Finances envoie aujourd'hui 50.000 lettres au exploitants horeca.

Le but de cette lettre est :

- D'informer le secteur des dates obligatoires pour l'enregistrement dans l'application internet en tant qu'utilisateur de SCE (entre le 01/01/2015 et le 28/02/2015).
- D'informer de la date ultime d'activation du système de caisse enregistreuse (le 31/12/2015).
- De présenter le site internet officiel du SPF Finances dédié aux caisses enregistreuses.

La liste n'est pas définitive car :

- Certains exploitants ne sont pas correctement enregistrés dans la banque carrefour des entreprises. Ces personnes doivent tout de même remplir leurs obligations légales en matière de caisse enregistreuse.
- Seuls les exploitants dont plus de 10% du chiffre d'affaire est dû à une consommation sur place doivent installer une caisse enregistreuse.

Plus d'informations : <http://minfin.fgov.be/gkssce/caisse-enregistreuse/>

SPF Finances
North Galaxy
Boulevard du Roi Albert II 33/70
1030 Bruxelles
Belgique
<http://finances.belgium.be>

Florence Angelici
Porte-parole (FR) SPF Finances
+32 470 775 728
florence.angelici@minfin.fed.be

Francis Adyns
Porte-parole (NL) SPF Finances
+32 470 76 22 44
francis.adyns@minfin.fed.be